ACTUALITÉS DROIT DES ASSURANCES

1 jour

NORMES, ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET JURISPRUDENTIELLE ET LEURS IMPACTS OPÉRATIONNELS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

DERNIÈRES RECOMMANDATIONS DE L'ACPR SUR LES CLAUSES D'EXCLUSION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES

› Révision des clauses d'exclusions
› Respect accru du devoir de conseil, en particulier pour les assurés en difficulté
› Suivi des recommandations sur le traitement des réclamations
› Renforcement du contrôle du démarchage en assurance vie

Etudes de cas : Analyse en petits groupes de cas simulés d'assurés en difficulté pour définir des pratiques de conseil adaptées, et établir des réponses appropriées en situation de réclamation - présentation finale des solutions, suivi de retours d'un formateur expert

CLIMAT ET GOUVERNANCE : NOUVELLES EXIGENCES ET ADAPTATION STRATÉGIQUE

› Résultats du stress-test climatique 2024
› Recommandations pour l'intégration rapide des risques climatiques dans les stratégies d'entreprise, la gouvernance et les modèles internes
› Engagements climatiques des assureurs selon l'ACPR
› Suivi des engagements pris pour la neutralité carbone en 2050 et gestion des actifs et passifs face aux risques extrêmes
› Discussion des perspectives pour aligner les pratiques de gestion des sinistres et des actifs financiers sur les objectifs climatiques

Quiz interactif en groupe sur les risques climatiques majeurs et leur impact potentiel sur les compagnies d'assurance

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) ET RÉGLEMENTATION EN ASSURANCE

› Règlement IA de l'UE et cadre réglementaire sectoriel
› Publication de l'EIOPA sur les applications de l'IA à haut risque dans l'assurance
› Identification des systèmes IA dans l'évaluation des risques et implications pour la conformité

MODERNISATION DE L'INVESTISSEMENT EN ASSURANCE VIE ET RETRAITE

› Evolutions législatives visant à diversification des options d'investissement et soutien à l'industrie verte (Décrets n° 2024-713 et n° 2024-714, 5 juillet 2024)
› Obligations d'information annuelles dans les mandats d'arbitrage, pour une plus grande transparence (Décret n° 2024-572 du 21 juin 2024)

MISE À JOUR ET RENFORCEMENT DES STRUCTURES RÉGLEMENTAIRES EXISTANTES

› Projet de révision de la directive Solvabilité II : analyse des ajustements prévus pour renforcer la proportionnalité et améliorer la stabilité du secteur
› Création de l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux (AMLA) : implications du règlement instituant l'AMLA pour les assureurs, notamment en termes de conformité et transparence

JURISPRUDENCE RÉCENTE RELATIVE AUX DROITS ET OBLIGATIONS DANS LES CONTRATS D'ASSURANCE

› La déclaration des risques prérédigés : Implications pour la transparence et la précision dans la déclaration des risques
› La prescription biennale : application et enjeux de la limitation des délais de recours pour les litiges d'assurance
› Faute intentionnelle de l'assuré et garantie : exclusion de la garantie en cas de faute intentionnelle

Étude des décisions majeures en matière de droit des assurances, avec identification des implications pour les assureurs et les assurés

OBJECTIFS

- Analyser les impacts des nouvelles recommandations et réglementations sur les pratiques des assureurs.
- Appliquer les mesures réglementaires spécifiques de LCB-FT dans le traitement des contrats d'assurance vie, en intégrant les bonnes pratiques de vigilance renforcée et de signalement.
- Utiliser le cadre du règlement IA.
- Analyser la jurisprudence pour prendre du recul sur l'évolution du droit des assurances.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Collaboration et échanges de pratiques au travers des ateliers de groupe facilitant l'apprentissage collaboratif
- Mise en pratique des connaissances pour une mise en œuvre concrète immédiate favorisant la mémorisation
- Activités basées sur les dernières tendances climatiques et technologiques, en phase avec les défis actuels du secteur

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Gestionnaires de contrats d'assurance, rédacteurs, directeurs et responsables juridique, DAF, directeurs et responsables comptables, avocats
Il est nécessaire de maîtriser les bases du droit des assurances ou d'avoir suivi une formation GERESO sur ce thème

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 120 € HT - Réf : BAN-ACAS

Validité : 30 juin 2025

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse ou à distance :
le 12 mai 2025
le 7 octobre 2025
le 18 décembre 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie
CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07
formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)

☐ Mme ☐ M. Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

E-mail .....
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe) .....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute) .....

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :

.....

Formation choisie

Titre .....

Référence .....

Dates .....

Lieu .....

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :

☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s)) .....

Entreprise / Établissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Téléphone ..... Fax .....

N°d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE / NAF ..... N° Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable de l'inscription

☐ Mme ☐ M. Nom ..... Prénom .....

Service/Fonction .....

Tél. (ligne directe) ..... E-mail .....

Facturation/Règlement

☐ FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de ☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Service/Fonction .....

E-mail .....

Libellé de la facture .....

.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

.....

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, numéro : .....

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

☐ CPF ☐ Entreprise ☐ OPCO

☐ FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO .....

Numéro de prise en charge .....

Adresse de votre OPCO .....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville .....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur *www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont enregistrées dans un fichier informatisé par GERESO dans la finalité de traitement de votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à : dpo@gereso.fr
** Les options "accès aux e-ressources pédagogiques" et "veille juridique", proposées en option en complément de la formation, sont renouvelables annuellement par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée un mois avant la date d'échéance.*